

Les artistes-auteurs en 2023

En 2023, près de 348 680 personnes ont déclaré un revenu artistique auprès de l'Urssaf Limousin, organisme en charge du recouvrement des cotisations sociales des artistes-auteurs depuis le 1^{er} janvier 2019 (voir encadré). On regroupe sous ce régime d'artistes-auteurs toutes les professions donnant lieu à une rémunération en droit d'auteur ou à une rémunération liée à la vente d'œuvres. Ainsi, cela concerne les professionnels des arts graphiques et plastiques (peintres, graphistes, sculpteurs, dessinateurs...), les professionnels du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs), les photographes, ou encore les auteurs d'œuvres audiovisuelles ou de compositions musicales. Ces différents groupes professionnels constituent donc un ensemble extrêmement hétérogène, tant par les métiers exercés, la nature des revenus perçus que par les modes de production dans lesquels s'inscrivent leurs créations artistiques (vente de biens uniques, industries culturelles, etc.).

Une population plutôt masculine, d'âge intermédiaire et francilienne

En 2023, parmi les artistes-auteurs ayant déclaré un revenu artistique, les professions dont les effectifs sont les plus importants sont les écrivains et auteurs de livres (76 750) et les compositeurs, arrangeurs et paroliers (65 560) (tableau 1). Ces deux catégories regroupent à elles seules 40 % de la population totale.

Les hommes sont surreprésentés parmi les artistes-auteurs affiliés (58 % contre 52 % au sein de la population française active). Les professions les plus masculines sont les auteurs de logiciels (89 % d'entre eux sont des hommes), les compositeurs, arrangeurs et paroliers (84 %), les auteurs de jeux (vidéo, de société ou de rôle) (81 %) et les vidéastes, vlogueurs (74 %). À l'inverse, certaines professions sont très féminisées, notamment les auteurs des métiers d'art (céramiste, émailleur, licier, etc.) (78 % de femmes), les graveurs (69 %) et les traducteurs littéraires (69 %).

La population des artistes-auteurs est plus âgée que l'ensemble de la population active, ce qui s'explique par le fait que de nombreux artistes-auteurs continuent à exercer leur activité (ou en tout cas à percevoir des revenus artistiques) après l'âge de départ à la retraite. Ainsi, en 2023, 16 % des artistes-auteurs avaient 65 ans ou plus. À l'inverse, les moins de 25 ans sont peu nombreux puisqu'ils représentent seulement 3 % des artistes-auteurs. L'âge moyen des artistes-auteurs est de 49 ans.

En 2023, 41 % des artistes-auteurs exercent leur activité professionnelle en Île-de-France. Cette concentration francilienne est particulièrement marquée chez les auteurs d'œuvres audiovisuelles comme les scénaristes (67 % d'entre eux résident en Île-de-France). À l'inverse, les auteurs des métiers d'art et les auteurs de BD sont beaucoup mieux répartis sur l'ensemble du territoire (respectivement 22 % et 25 % d'entre eux sont franciliens).

Des revenus artistiques moyens très contrastés selon la profession

En 2023, le revenu artistique annuel moyen (voir encadré) des artistes-auteurs est de 7 200 euros. Ce montant relativement faible s'explique par le fait que l'on prend en compte ici l'ensemble de la population des artistes-auteurs, dès le premier euro de revenu artistique perçu. Ce revenu artistique moyen varie très fortement d'une profession à l'autre (tableau 2).

Les auteurs de logiciels¹, les scénaristes et les auteurs de BD sont les professions déclarant les revenus artistiques moyens les plus élevés, tandis qu'à l'inverse, les journalistes, les critiques d'art, les écrivains et autres auteurs de livre et les compositeurs, arrangeurs, paroliers ont des revenus artistiques moyens plus faibles.

De plus, au sein d'une même profession, les variations de revenu artistique d'un individu à l'autre sont particulièrement importantes, une minorité d'auteurs concentrant une part importante des revenus artistiques totaux. L'étude du revenu artistique moyen ne rend donc compte que très imparfaitement de la distribution des revenus artistiques des artistes auteurs. Celle du revenu médian la complète : ainsi, en 2023, la moitié des artistes-auteurs déclarent un revenu artistique inférieur à 500 euros.

Une très forte concentration du revenu artistique

L'étude de la concentration des revenus artistiques met en évidence de fortes inégalités économiques. En effet, la moitié la plus faiblement rémunérée des artistes-auteurs se partage moins de 1 % seulement de l'ensemble des revenus d'auteurs, tandis qu'à l'opposé, les 10 % d'auteurs les mieux dotés se partagent près de 80 % de l'ensemble des revenus artistiques (graphique 1). Plus précisément, 1 % des artistes-auteurs (soit environ 3 490 personnes) touchent des revenus artistiques supérieurs à 99 300 euros en 2023, se partageant ainsi 33 % de l'ensemble des revenus artistiques de la population. Ce sont principalement des compositeurs, arrangeurs, paroliers (591 individus), des scénaristes (582 individus), des graphistes (361 individus) et des photographes (281 individus).

Les différences de revenus artistiques entre les hommes et les femmes sont très marquées, quelle que soit la discipline

Les hommes ont des revenus artistiques supérieurs à ceux des femmes dans toutes les professions sans exception : en moyenne, un homme artiste-auteur touche 8 300 euros de revenu artistique et une femme, 5 600 euros en 2023, soit un revenu 1,5 fois plus élevé pour les hommes (tableau 3). Si toutes les professions d'auteurs sont concernées, parmi celles qui enregistrent les écarts les plus importants, on retrouve celles où les effectifs féminins sont en minorité : auteurs de jeux (vidéo, de société ou de rôle) et auteurs de logiciels.

Pour en savoir plus

- Jérémie VANDENBUNDER, *Les artistes-auteurs en 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. «Culture études», 2025-6
- «Les artistes-auteurs en 2023 : diversité de statuts et disparités de revenus» [en ligne], *Stat'UR*, n° 412, décembre 2025 (<https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/nos-etudes-et-analyses/autre-population/nationale/autres-populations-2025/artistes-auteurs-bilan2023.html>)

1. Dans le cas des auteurs de logiciels, la faiblesse des effectifs (on en comptait 390 en 2023) et le niveau très élevé des revenus de certains d'entre eux doivent inviter à interpréter ces revenus moyens avec prudence.

Méthodes et définitions

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Urssaf Limousin est chargée du recouvrement des cotisations sociales des artistes-auteurs, en lieu et place de la Maison des artistes (MDA) et de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa). En 2022, l'Urssaf Caisse nationale et le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture ont signé une convention de transmission des données afin de poursuivre le suivi socio-économique de la population des artistes-auteurs et de leur revenu. Ces modifications du mode de déclaration introduisent des modifications dans la manière de saisir les revenus et l'activité des artistes-auteurs. Pour les précédentes versions des *Chiffres clés*, alors fondées sur les données fournies par la MDA et l'Agressa, seuls les affiliés à ces deux organismes faisaient l'objet de l'analyse. Pour être affilié, un artiste-auteur devait avoir perçu au cours de l'année civile précédente des revenus d'auteur supérieurs au seuil d'affiliation, soit 900 fois la valeur du Smic horaire. Les données fournies au DEPS par l'Urssaf Caisse nationale sont, quant à elles, exhaustives et permettent donc de considérer la population des artistes-auteurs dans son ensemble, dès le premier euro de revenu artistique perçu.

Les revenus artistiques perçus par les artistes-auteurs analysés dans cette publication correspondent plus exactement à l'assiette sociale qui sert de base de calcul pour les cotisations et les droits sociaux. Cette assiette sociale n'est pas forcément égale au montant des revenus artistiques perçus, mais, pour simplifier, les deux vocables sont associés. L'assiette sociale des artistes-auteurs dépend du mode de déclaration de leurs revenus artistiques aux impôts : traitements et salaires (TS) ou bénéfices non commerciaux (BNC).

Le régime des TS est possible lorsque les revenus perçus par l'artiste-auteur sont entièrement versés par des tiers (organisme de gestion collective [OGC], éditeur, etc.). L'assiette sociale en TS correspond aux revenus bruts hors taxe.

Le régime BNC regroupe deux catégories fiscales : le micro-BNC et le BNC au régime réel. Le micro-BNC (ou déclaratif spécial) est un régime de déclaration simplifiée pour les artistes-auteurs qui ne dépassent pas un certain seuil de chiffre d'affaires annuel (77 700 euros en 2023). L'assiette sociale correspond alors au chiffre d'affaires réalisé sur lequel est appliqué un abattement de 34 %, correspondant aux frais professionnels. Pour le régime BNC réel, les frais professionnels réels sont déduits du chiffre d'affaires réalisé. Le revenu net correspond au bénéfice (ou déficit) réalisé dans l'année. En cas de déficit, ce revenu est ramené à 0. L'assiette sociale des BNC au réel correspond aux revenus nets majorés de 15 %.

Dans le cas où un artiste-auteur cumule les deux régimes fiscaux, l'assiette sociale résulte de l'addition des deux assiettes TS et BNC. De plus, lorsque les revenus artistiques sont insuffisants pour ouvrir l'ensemble des droits sociaux, un artiste-auteur peut demander à surcotiser forfaitairement afin de bénéficier d'une couverture sociale plus protectrice. Pour cette publication, l'assiette sociale prise en compte dans les cas de surcotisation est bien l'assiette réelle et non l'assiette forfaitaire. En 2023, 33 520 artistes-auteurs étaient en régime BNC au réel (soit 10 % de l'ensemble), 83 460 en régime micro-BNC (24 %), 222 110 en régime TS (64 %) et 9 580 cumulaient les deux régimes (3 %). Enfin, en 2023, on comptait 10 670 artistes-auteurs ayant demandé à surcotiser.

Tableau 2 – Revenus moyens et médians des artistes-auteurs en 2023

En euros et en %

	Part de revenus nuls (%)	Revenu moyen *	Revenu médian *
Ensemble	15	7 200	500
Sculpteur	40	10 800	900
Photographe	25	10 900	700
Peintre	47	6 200	100
Plasticien	39	6 100	700
Graveur	39	3 900	500
Designer	32	16 500	3 900
Graphiste	23	18 300	8 300
Dessinateur (hors BD)	40	7 000	600
Illustrateur	32	9 600	1 500
Auteur de BD (dessinateur, scénariste, coloriste)	15	19 100	6 600
Écrivain, auteur de livres (hors auteurs dramatiques)	4	3 400	300
Auteur dramatique, adaptateur, librettiste	2	7 200	700
Traducteur littéraire	10	13 000	6 300
Scénariste – cinéma, audiovisuel et sonore	3	22 000	2 000
Réalisateur – cinéma, audiovisuel et sonore	4	11 700	2 000
Traducteur, adaptateur, audiodescripteur – cinéma, audiovisuel, sonore, Web et œuvres ludiques	5	17 500	6 300
Auteur graphique – image animée	24	16 300	6 000
Chorégraphe, auteur de partitions chorégraphiques	4	4 800	700
Scénographe	18	15 900	4 100
Commissaire d'exposition	22	5 700	2 400
Directeur de collection éditoriale originale	9	12 300	2 500
Auteur de logiciels	17	64 400	13 500
Vidéaste, vlogueur	24	9 300	1 300
Blogueur – Web	27	6 200	500
Céramiste, émailleur, licier, vitrailliste et autres métiers d'art	35	5 300	1 200
Journaliste – hors critique d'art	1	1 300	500
Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma...	17	3 300	900
Autre activité artistique	25	10 100	600
Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)	19	14 700	1 700
Compositeur, arrangeur, parolier	2	4 900	100
Metteur en scène et auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues	7	11 300	1 700
Non déterminée	27	2 700	200

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs en 2023.
 * revenus d'auteurs en TS et BNC

Sources : Urssaf Caisse nationale, traitements DEPS.

Tableau 1 – Caractéristiques démographiques des artistes-auteurs en 2023

En € et %

	Effectifs	Part (%)	Âge		Lieu d'exercice de l'activité	Sexe
			Âge moyen	Part de moins de 40 ans (%)	Part de franciliens (%)	Part de femmes (%)
Ensemble	348 680	100,0	49	31	41	42
Sculpteur	6 470	1,9	55	17	29	45
Photographe	16 950	4,9	49	28	44	33
Peintre	25 090	7,2	53	22	28	58
Plasticien	13 340	3,8	46	39	33	62
Graveur	950	0,3	50	29	34	69
Designer	2 790	0,8	39	60	53	53
Graphiste	20 270	5,8	42	42	48	52
Dessinateur (hors BD)	3 390	1,0	43	47	31	55
Illustrateur	9 270	2,7	38	62	29	63
Auteur de BD (dessinateur, scénariste, coloriste)	3 390	1,0	42	45	25	33
Écrivain, auteur de livres (hors auteurs dramatiques)	76 750	22,0	55	18	42	47
Auteur dramatique, adaptateur, librettiste	7 850	2,3	49	26	45	45
Traducteur littéraire	2 150	0,6	48	32	46	69
Scénariste – cinéma, audiovisuel et sonore	9 790	2,8	47	34	67	39
Réalisateur – cinéma, audiovisuel et sonore	16 830	4,8	47	33	63	37
Traducteur, adaptateur, audiodéscripteur – cinéma, audiovisuel, sonore, web et œuvres ludiques	2 790	0,8	46	37	54	65
Auteur graphique – image animée	990	0,3	37	63	51	33
Chorégraphe, auteur de partitions chorégraphiques	1 750	0,5	44	40	36	54
Scénographe	990	0,3	43	47	55	52
Commissaire d'exposition	250	0,1	42	53	64	65
Directeur de collection éditoriale originale	130	0,0	56	11	58	38

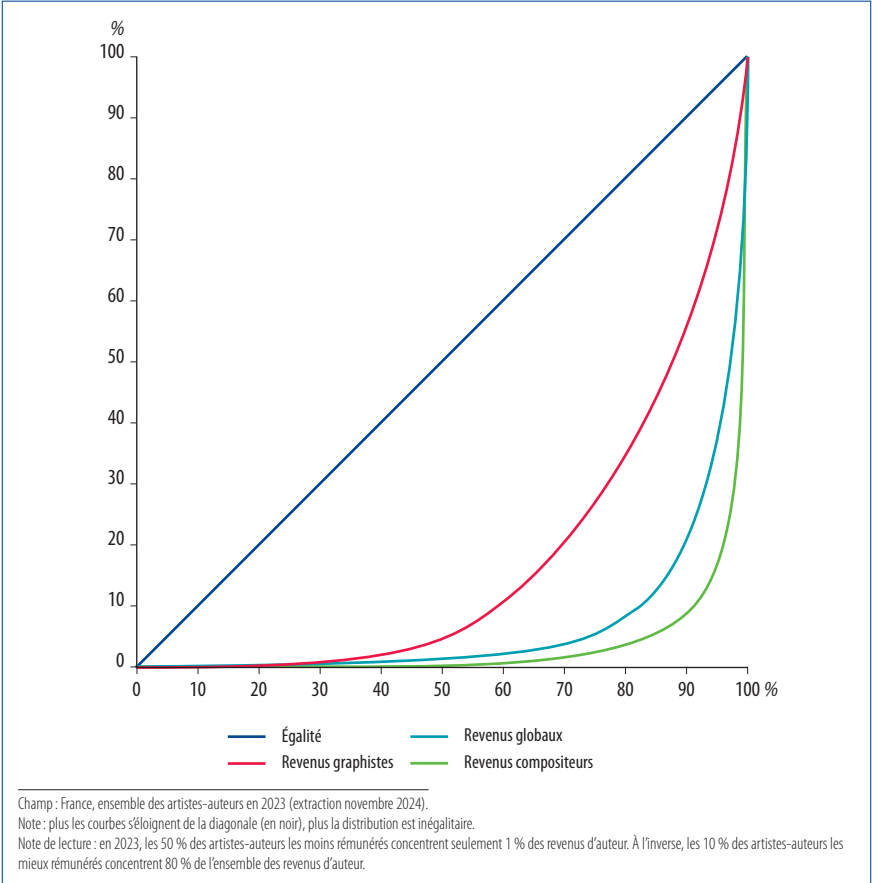
Auteur de logiciels	390	0,1	49	24	41	11
Vidéaste, vlogueur	720	0,2	36	71	37	26
Blogueur – Web	200	0,1	42	47	38	51
Céramiste, émailleur, lictier, vitrailliste et autres métiers d'art	1 150	0,3	52	24	22	78
Journaliste – hors critique d'art	21 420	6,1	47	34	45	47
Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma...	480	0,1	44	41	63	51
Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)	890	0,3	42	45	28	19
Compositeur, arrangeur, parolier	65 560	18,8	47	34	37	16
Metteur en scène et auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues	1 340	0,4	48	29	55	40
Autre activité artistique	6 610	1,9	45	39	38	46
Non déterminée	27 740	8,0	48	33	41	47

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs en 2023.

Note de lecture : en 2018, 20 270 personnes sont identifiées en tant que graphistes, soit 6 % des artistes-auteurs. Ils ont en moyenne 42 ans, 48 % d'entre eux exercent leur activité en Île de France et 52 % sont des femmes.

Sources : Urssaf Caisse nationale, traitements DEPS.

Graphique 1 – Concentration des revenus des artistes-auteurs en 2023



Sources : Urssaf Caisse nationale, traitements DEPS.

Tableau 2 – Revenus moyens et médians en fonction du sexe des artistes-auteurs en 2023

En euros

	Femmes		Hommes	
	Revenu moyen *	Revenu médian *	Revenu moyen *	Revenu médian *
Ensemble	5 600	500	8 300	400
Sculpteur	7 000	600	14 000	1 100
Photographe	8 600	600	12 000	700
Peintre	3 800	0	9 600	500
Plasticien	5 100	600	7 500	1 000
Graveur	3 200	400	5 400	800
Designer	11 800	2 700	21 700	6 000
Graphiste	15 400	6 600	21 300	10 400
Dessinateur (hors BD)	5 700	300	8 700	1 100
Illustrateur	7 500	1 100	13 200	3 000
Auteur de BD (dessinateur, scénariste, coloriste)	10 800	5 000	23 200	7 800
Écrivain, auteur de livres (hors auteurs dramatiques)	3 100	400	3 700	300
Auteur dramatique, adaptateur, librettiste	5 400	600	8 700	900
Traducteur littéraire	12 500	6 300	14 000	6 400
Scénariste - cinéma, audiovisuel et sonore	18 900	2 000	23 900	2 000
Réalisateur - cinéma, audiovisuel et sonore	8 400	1 900	13 600	2 200
Traducteur, adaptateur, audiodescription - cinéma, audiovisuel, sonore, web et œuvres ludiques	16 900	7 400	18 600	5 200
Auteur graphique - image animée	10 400	2 900	19 200	8 500
Chorégraphe, auteur de partitions chorégraphiques	3 100	500	6 700	900
Scénographe	12 500	3 100	19 600	5 800
Commissaire d'exposition	5 600	2 800	6 000	2 000
Directeur de collection éditoriale originale	8 500	1 100	14 700	3 000
Auteur de logiciels	19 800	6 700	70 000	14 100
Vidéaste, vlogueur	7 800	1 700	9 800	1 200
Blogueur - web	5 700	400	6 700	1 000
Céramiste, émailleur, liciier, vitrailliste et autres métiers d'art	5 200	1 100	6 000	1 200
Journaliste - hors critique d'art	1 200	500	1 300	500
Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma...	3 200	1 200	3 400	800
Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)	4 700	600	17 100	2 300
Compositeur, arrangeur, parolier	2 600	100	5 400	100
Metteur en scène et auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues	6 200	1 200	14 800	2 100
Autre activité artistique	6 000	400	13 600	700
Non déterminée	1 900	200	3 400	300

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs en 2023.

* revenus d'auteurs en traitements et salaires (TS) et bénéfices non commerciaux (BNC).

Sources : Urssaf Caisse nationale, traitements DEPS.